



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 02.06.2022

Numéro de publication: HR02-1005487269

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Excellgene SA, Monthey

Excellgene SA

Route de l'Île-au-Bois 1A

1870 Monthey

Excellgene SA, à Monthey, CHE-109.373.011, société anonyme (No. FOSC 6 du 10.01.2022, Publ. 1005377575). Modification des statuts: 03.05.2022. Nouveau but: La Société a pour but la recherche et le développement dans le domaine de la biotechnologie, notamment des protéines, ainsi que leur production et commercialisation. La Société peut en outre, en Suisse ou à l'étranger: - créer des filiales et des succursales, prendre des participations dans, et, plus généralement, participer à, toutes entreprises et entités ayant un rapport direct ou indirect avec son but; - acquérir, gérer, transférer et exploiter des droits de propriété intellectuelle, tels que brevets, marques, licences, etc., ainsi que le savoir-faire technique et industriel; - faire, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son but ou susceptible de le promouvoir, en particulier, lorsque la loi le permet, acquérir, gérer, exploiter et vendre des immeubles, ainsi que des droits de distribution et d'autres droits; et - effectuer toute transaction commerciale et financière directement ou indirectement liée à son but, ainsi qu'accorder des prêts ou des garanties à des actionnaires et/ou à de participants (s'il y en a), des sociétés affiliées ou des tiers. Actions: 1'000'000 actions nominatives de CHF 0.10 avec restriction de transmissibilité selon statuts [précédemment: 1'000'000 actions de CHF 0.10 nominatives avec clause d'agrément]. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital-actions par décision du 03.05.2022: pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital-participation par décision du 03.05.2022: pour les détails, voir les statuts. Communications aux actionnaires: par lettre ou courriel pour les convocations aux assemblées générales et, pour les autres communications, par lettre, courriel ou par tout autre moyen électronique (sauf disposition impérative contraire de la loi) si les noms et les adresses sont connus, ou, à défaut, dans la FOSC. Statuts adaptés au nouveau droit.

Registre journalier no 1530 du 30.05.2022

Précédente publication dans la FOSC: no 6, Date: 10.01.2022

Point de contact: Registre du commerce du Bas-Valais